

État de conservation des mammifères terrestres des Hautsde-France

[Nombre d'espèces de mammifères terrestres menacés / disparus depuis 10 ans]

En ce qui concerne les mammifères terrestres, en l'état actuel des connaissances, neuf espèces sont actuellement menacées, dont deux sont en danger critique d'extinction, le Castor d'Europe et une espèce de chauve-souris, le Murin des marais, et trois espèces ont disparu de la région au cours du siècle passé.

Contexte

Une espèce de mammifère terrestre sur trois est désormais menacée ou quasi menacée en France métropolitaine d'après la dernière Liste rouge* nationale parue en 2017. La situation devient inquiétante au regard de la dégradation des statuts de menaces des espèces depuis 2009 en France. 23 % des mammifères terrestres étaient alors considérés comme menacés contre 33 % aujourd'hui.

La situation dans les Hauts-de-France n'est guère plus favorable. Les mammifères y subissent l'intensification des pratiques agricoles, la régression, la dégradation et la fragmentation* des habitats naturels*, la destruction des gîtes d'accueil, les impacts liés aux collisions routières, etc.

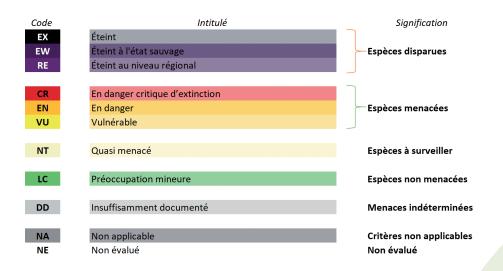
Méthode

Afin d'être officiellement labellisée, une Liste rouge régionale basée sur la méthode de l'UICN doit passer par deux étapes de validation obligatoires : par le comité français de l'UICN d'une part et par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'autre part. Une fois obtenu, ce label est un gage de la qualité de l'évaluation des statuts de menace.

Pour le moment, aucune publication de Liste rouge ne concerne le territoire des Hauts-de-France mais une démarche coordonnée par la DREAL Hauts-de-France est mise en place dans cette optique. L'état de conservation des mammifères terrestres sera évalué à l'échelle des Hauts-de-France et selon la méthode officielle dans la décennie à venir. En attendant, seule la Picardie dispose d'une Liste rouge récente pour les Mammifères terrestres.

Les résultats d'une Liste rouge prennent la forme d'un statut dit « de menace » pour chacune des espèces évaluées. Ces statuts sont les suivants :





Ce statut est obtenu en utilisant un certain nombre de critères tels que la réduction de la taille des populations régionales et des aires de répartition.

Les espèces dites « menacées » sont les espèces appartenant aux catégories « Vulnérable (VU) », « En danger (EN) » et « En danger critique (CR) ». Il s'agit des espèces pour lesquelles le risque d'extinction est important (espèces dont la population est très localisée et/ou avec un faible nombre d'individus, espèce ayant connu un déclin important, etc.). Les espèces dites « Régionalement éteinte (RE) » sont les espèces non revues depuis 10 ans.

Résultats

Dans la dernière Liste rouge des mammifères terrestres de Picardie datant de 2016, 15 % des espèces (30 % des chauves-souris et 7 % des mammifères non volants) sont menacées en Picardie. Neuf espèces sont ainsi classées dans les catégories « Vulnérable » à « En danger critique d'extinction » (le Castor d'Europe Castor fiber, le Campagnol amphibie Arvicola sapidus, le Chat forestier Felis silvestris silvestris et 6 espèces de Chauves-souris : le Murin des marais Myotis dasycneme, la Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus, le Grand murin Myotis myotis, le Murin de Bechstein Myotis bechsteinii, la Noctule commune Nyctalus noctula et le Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum). Plusieurs de ces espèces sont représentées dans les Hauts-de-France par de petites populations isolées et fragiles. C'est notamment le cas du Castor européen qui n'est pour l'heure présent qu'en Thiérache en faible effectif et du Murin des marais, espèce de chauves-souris la plus rare de France, présente uniquement dans le secteur le plus au nord des Hauts-de-France.

D'autres espèces sont mieux réparties sur le territoire mais voient leur population décliner ou se fragmenter. Le Chat forestier est ainsi présent dans les massifs boisés de l'Aisne, de l'est de l'Oise et de l'Avesnois mais en effectifs très faibles et morcelés. Enfin la plupart des espèces menacées subissent une régression et une dégradation de leur habitat comme le Murin de Bechstein, inféodé aux boisements âgés riches en bois mort, qui subit le rajeunissement des forêts.

Les Hauts-de-France comptent aussi de nombreuses espèces dont le statut se dégrade sans que les niveaux d'alerte ne les intègrent pour le moment dans la Liste rouge. Il s'agit notamment de chauves-souris anthropophiles* comme la Sérotine commune subissant l'isolation des bâtiments leur interdisant l'accès à leurs gîtes et de l'Hermine impactée par la forte homogénéisation du paysage.

La Loutre d'Eurpe *Lutra lutra* (Crédit : Birds Explorers)



Ce qu'il faut en penser

La plupart des pressions subies par les espèces inscrites sur la Liste rouge sont liées à des activités anthropiques* impactant leurs habitats de repos, de reproduction, de chasse ou de transit. Ces menaces sont multiples et concernent notamment :

la diminution de la surface et de la qualité des habitats naturels :

la régression du bocage* avec le retournement de nombreuses prairies* et l'arrachage de haies impacte de nombreuses espèces qui trouvent leur ressource alimentaire et les conditions favorables à leur déplacement dans ces milieux. Le Grand rhinolophe qui chasse des insectes de grande taille à l'affût dans les haies et les lisières en bordure de pâture est particulièrement concerné par cette problématique. La déstructuration du réseau de haies est également problématique pour cette espèce tributaire de ces éléments structurants du paysage pour se déplacer.

L'intensification de la sylviculture qui engendre un rajeunissement important des forêts et une réduction du réseau d'arbres gîtes impacte les espèces arboricoles comme le Murin de Bechstein et la Noctule commune. Dans ce contexte, la régression de vieux bois et de bois morts impacte également la ressource en insectes proies, notamment pour les chiroptères strictement forestiers.

D'autres espèces comme le Campagnol amphibie ou le Castor européen subissent

directement la disparition et la dégradation des zones humides dans lesquelles ils effectuent leur cycle de vie. D'autres espèces, dont les chauves-souris bénéficiant des zones humides notamment comme habitats de chasse riches en insectes proies, subissent également cette pression.

· l'utilisation de substances chimiques :

l'utilisation massive d'insecticides et de vermifuges en agriculture intensive provoque une forte régression des insectes proies et une accumulation des produits nocifs dans la chaîne alimentaire. Toutes les espèces insectivores, dont l'ensemble des chauves-souris inscrites sur la Liste rouge, voient donc leurs ressources alimentaires fortement réduites. La qualité de l'eau dégradée par les intrants agricoles est un facteur majeur de la disparition de certaines espèces comme la Loutre.

• la fragmentation du paysage :

la fragmentation des habitats peut isoler et fragiliser de petites populations. Les individus ainsi circonscrits dans un habitat restreint peuvent parfois se voir contraints de traverser des voies de circulation pour rejoindre un territoire de chasse ou de reproduction. Une forte mortalité due aux collisions routières impacte ainsi de nombreux mammifères terrestres. D'autres espèces telles que le Castor sont menacées de disparition du fait de leur fort isolement par rapport aux autres populations les plus proches.

• le braconnage ou le piégeage accidentel :

La Loutre peut être une espèce visée par le braconnage à cause de la consommation de poisson qui peut lui être attribuée. Le Campagnol amphibie, qui rappelons-le est protégé, peut quant à lui être victime de piégeage visant le Campagnol terrestre aquatique *Arvicola amphibius* dont il est quasiment impossible à différencier à vue.

La Liste rouge est ainsi un indicateur permettant d'avoir un regard sur l'état de santé de la biodiversité à un temps T. Cet indicateur sera notamment utile dans les choix de politiques de conservation. Le suivi de cet indicateur dans le temps a toute son importance pour interpréter la dégradation de l'état de la biodiversité ou pour évaluer l'efficacité de la mise en place de mesures de conservation pour les espèces menacées.

Aux neuf espèces actuellement menacées (à l'échelle des deux anciennes régions) peuvent s'ajouter trois espèces considérées disparues au cours du xixe ou xxe siècle : le Loup gris *Canis lupus lupus*, la Loutre d'Europe *Lutra lutra* et le Vison d'Europe *Mustela lutreola*.

Les derniers signalements validés de Loutre d'Europe en Hauts-de-France remontent au milieu des années 1990, les observations concernaient un individu isolé en Thiérache et un autre en Avesnois. La dernière petite population connue remonte aux années 1980 en vallée d'Authie

Le Vison d'Europe était encore présent à la fin du xix^e siècle dans la majeure partie de l'Europe, dont 28 départements du nord et de l'ouest de la France. À partir des années 1950 sa présence n'est avérée que le dans le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne. Elle semble avoir disparu des Hauts-de-France au début du xx^e siècle.

Difficile de trouver des observations historiques fiables pour le Loup, sa disparition remonterait en 1845 en forêt de Mormal pour le Nord, en 1871 en forêt de Créquy pour le Pas-de-Calais ou bien abattu dans la Somme en 1880 dans la forêt de Lucheux près d'Amiens. Toujours est-il qu'à l'aube du xxe siècle, le Loup avait effectivement disparu de la région. Toutefois, le Loup est observé dans la région Grand Est, dans les Flandres et en Wallonie depuis plusieurs années et son retour dans la région n'est qu'une question de temps. Si ce n'est déjà fait, car plusieurs observations (visuelles mais aussi de traces et de poils) ont été remontées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en 2017 dans la commune de Gapennes (Somme). Toutefois, il ne s'agit pas d'une présence régulière ni d'une présence permanente qui témoigneraient d'une sédentarisation*.

En savoir plus

Fournier, A. [coord], 2000. Les mammifères de la région Nord – Pas-de-Calais. Distribution et écologie des espèce sauvages et introduites. Le Héron, 33, numéro spécial, 192 p.

Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Les Chiroptères, les mammifères terrestres, les mammifères marins, les Amphibiens/Reptiles, les Araignées « orbitèles », les Coccinelles, les Orthoptères, les Odonates, les Rhopalocères et Zygènes.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN FRANCE, 2011. Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France.

UICN, 2012. Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN: Version 3.1. Deuxième édition. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni: UICN. vi + 32pp. Originalement publié en tant que IUCN Red List Categories and Criteria: Version 3.1. Second edition. (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, Listes rouges régionales de la faune menacée en Picardie – 2015 – 40/412012).

UICN, 2012. Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national : Version 4.0. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44pp. Originalement publié en tant que Guidelines for Application of IUCN Red List Criteria at Regional and National Levels: Version 4.0 (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2012).

Sites internet

- ClicNat, base de données mise à disposition dans le cadre du SINP régional pour la Picardie : http://www.clicnat.fr/
- Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais: http://www.cen-npdc.org
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie : http://conservatoirepicardie.org
- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais : www.gon.fr/
- Les Listes rouges des espèces animales picardes expliquées pour tous!: http://l.picnat.fr/nvc
- Listes rouges de Picardie : http://obs.picardie-nature.org/?page=rl
- Picardie Nature : http://www.picardie-nature.org/
- Référentiel faunistique Nord Pas-de-Calais : https://gon.fr/gon/referentiel-faunistique-ver-sion-2016/
- Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères : https://www.sfepm.org
- Système d'information régional sur la faune (SIRF), base de données mise à disposition dans le cadre du SINP régional pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais : http://www.sirf.eu/

^{* :} cf. glossaire